

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 21, 1977

(8)

[Text]

The Standing Senate committee on Health, Welfare and Science met this day at 9:35 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Carter, presiding.

Present: The Honourable Senators Bourget, Carter, Cottreau, Croll, Denis, Inman, MacDonald, McElman, McGrand, Quart, and Smith (*Queens-Shelburne*) (11)

Present but not of the Committee: The Honourable Senator Grosart. (1)

In attendance: Mr. R. L. du Plessis, Law Clerk and Parliamentary Counsel.

The Committee resumed consideration of Bill C-26, intitled "An Act respecting the organization of certain scientific activities of the Government of Canada".

Witness: Dr. David Low, General Director, Government Projects Division (*Government Branch*), Ministry of State for Science and Technology.

The Chairman called Clause 1. Clause 1 carried.

Parts I to VII inclusive carried.

Part VIII, as amended, carried.

Part IX carried.

The title carried.

On motion duly put, it was *Resolved* to report the Bill as amended.

At 10:15 a.m. the Committee adjourned to the Call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du Comité

Patrick Savoie

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 21 JUIN 1977

(8)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences se réunit aujourd'hui à 9 h 35 sous la présidence de l'honorable sénateur Carter (président).

Présents: Les honorables sénateurs Bourget, Carter, Cottreau, Croll, Denis, Inman, MacDonald, McElman, McGrand, Quart et Smith (*Queens-Shelburne*). (11)

Présent mais ne faisant pas partie du Comité: L'honorable sénateur Grosart. (1)

Aussi présent: M. R. L. du Plessis, secrétaire légiste et conseiller parlementaire.

Le Comité reprend l'étude du Bill C-26, intitulé «Loi concernant l'organisation de certaines activités scientifiques du gouvernement du Canada».

Témoin: M. David Low, Directeur général de la Direction des projets gouvernementaux de la Direction gouvernementale, Département d'État chargé des sciences et de la technologie.

Le président met en délibération l'article 1. L'article 1 est adopté.

Les parties I à VII inclusivement sont adoptées.

La partie VIII, modifiée, est adoptée.

La partie IX est adoptée.

Le titre est adopté.

Sur motion dûment mise aux voix, *il est décidé* de faire rapport dudit bill, tel que modifié.

A 10 h 15, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ: